



<b>Description brève de la solution de branche</b>	<b>Rédaction :</b>	Jean-Daniel Luthi
	<b>Date :</b>	1 <sup>er</sup> septembre 2022

<b>Désignation de la solution de branche</b>	<b>Organisme responsable</b>
Sécurité au travail et protection de la santé pour les entreprises mécaniques et techniques	Swissmechanic – 8570 Weinfelden

<b>Groupes cibles</b>		<b>Branche entreprises</b>	<b>Membres Association</b>	<b>Participants à la solution de branche</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Groupes économiques</b></li> <li>• <b>Classes d'assurance</b></li> </ul>	- Fabrication de composants pour le secteur de l'industrie mécanique	Nombre d'entreprises ≥ 100 collaborateurs	80	50	
		Nombre d'entreprises 20 – 99 coll.	320	275	
	- Assemblage et réparation de produits pour le secteur de l'industrie mécanique	Nombre d'entreprises 0 – 19 collaborateurs	600	475	
		Nombre total d'entreprises	5'032	~130	800
	- Construction de machines et d'installations	Nombre d'employés	132'110	~70'000	~40'000
<b>Tarif des primes : classe 13B</b>					

<b>Adresse de contact</b>	Tél. 058 796 33 43
GIM Sécurité Route du Lac 2 1094 Paudex	Courriel securite@gim.swiss
	WEB gim.swiss

<b>Approbation / recertification CFST</b>	<b>Organe d'exécution responsable</b>
01.01.2022	SUVA

<b>Concept de la solution de branche</b>			
<b>Principes directeurs - intention - philosophie</b>	La prévention active, les instructions et les informations doivent permettre d'éviter les accidents du travail, les maladies professionnelles et les problèmes de santé liés au travail.		
<b>Objectifs</b>	Réduction du nombre d'accidents, des heures perdues et des coûts directs et indirects des accidents dans les domaines des accidents professionnels et non-professionnels.		
<b>Organisation de la sécurité</b>	<b>Supérieur hiérarchique</b> (Direction générale) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fixer des objectifs</li> <li>▪ Mettre en place</li> <li>▪ Contrôle des résultats</li> </ul>	<b>PERCOS / chargé de sécurité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre</li> <li>▪ Formation dans l'entreprise</li> </ul>	<b>Collaborateurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect des consignes</li> <li>▪ Utiliser les EPI</li> <li>▪ Utiliser les dispositifs de sécurité</li> </ul>



Formation, information, instruction	Groupe cible	Durée	Par le biais de
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Direction de l'entreprise</li> <li>▪ PERCOS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cours de base PERCOS d'une journée</li> <li>▪ Formation continue annuelle d'une demi-journée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Spécialiste de la sécurité et référents mandatés (spécialistes MSST)</li> </ul>
<b>Règles de sécurité, normes de sécurité</b>	Manuel de sécurité au travail GGST		
<b>Identification des dangers, évaluation des risques, principaux risques</b>  <b>Résumé de l'analyse de risques</b>	<u>Risques</u> - glisser, dérapier - tomber, s'écraser - être touché, rebondir, être enseveli - se heurter, frapper, toucher - se faire piquer, couper, égratigner, être atteint	<u>Analyse des risques/réduction des risques</u> - Gestion du matériel - Traitement - Procédés mécaniques - Procédés thermiques - Traitement de surface/nettoyage - Montage - Maintenance, entretien - Processus de soutien	
<b>Planification des mesures, réalisation</b>	Priorités 2022 – 2025 : - nouveau manuel convivial - documents et listes de contrôle accessibles en ligne - nouvelle formation de base PERCOS - poursuite de la réduction réussie des accidents et des heures perdues		
<b>Plan d'urgence</b>	Conformément au manuel		
<b>Participation</b>	Les bases légales de la participation des travailleurs en matière de sécurité au travail et de protection de la santé se trouvent aux art. 9 et 10a de la loi sur la participation ; à l'art. 82, al. 2, de la LAA ; à l'art. 6a de l'OPA et, enfin, à l'art. 3 LTr 3. al. 3 de la LTr et art. 6 de l'OLT 3.		
<b>Prévention de la santé</b>	Nouvelles priorités annuelles pour la prévention de la santé physique et psychique des collaborateurs selon les enquêtes réalisées auprès des membres lors des journées de formation continue, évaluation du rapport d'audit et des propositions de la SUVA.		
<b>Contrôle, audit</b>	- rapport d'audit annuel avec évaluation et communication des chiffres clés - contrôle des résultats selon l'évaluation de l'audit		
<b>Autres éléments particuliers aspects ou non-dits, sujets soumis à contrôle</b>			
<b>Documentation</b>			